CNU 70e section

Conseil National des Universités

Conseil National des Universités

70ème section « Sciences de l'éducation et de la formation »

Objet : ***Motion du 14 octobre 2026***

La section 70 « Sciences de l'éducation et de la formation » du CNU tient à exprimer son soutien aux manifestations en cours des lycéennes, lycéens, étudiantes, étudiants et personnels actuellement mobilisé.es pour obtenir les conditions indispensables aux apprentissages (présence des enseignant.es, salubrité des locaux, aménagement des emplois du temps et confort thermique) et, plus largement, pour la défense d'un service public d'éducation et d'enseignement supérieur accessible à toutes et tous.

Elle exprime sa profonde préoccupation face à la réponse policière apportée à plusieurs de ces mobilisations, notamment lycéennes, ainsi qu'à l'intervention des forces de l'ordre au sein de plusieurs campus. Elle est également préoccupée de l'absence d'écoute des revendications légitimes des lycéen.nes et des étudiant.es de la part du gouvernement.

L'Université doit rester un lieu d'enseignement et de recherche pour toutes et tous, y compris les néo-bachelier.ères, mais aussi de discussion, de débat, et d'exercice de la liberté académique. La section 70 rappelle à ce titre son attachement aux franchises universitaires et considère que l'intervention des forces de l'ordre dans les établissements d'enseignement supérieur ne saurait devenir une réponse ordinaire aux mobilisations étudiantes.

Dans un contexte où les difficultés rencontrées par les étudiantes et étudiants comme par les personnels témoignent du manque de moyens dont souffre l'enseignement supérieur public, la section 70 du CNU réaffirme son attachement à une université ouverte, accessible et dotée des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Elle appelle au respect des libertés universitaires, à la sécurité des personnes, à la préservation des lieux d'enseignement et de débat et à privilégier, en toutes circonstances, le dialogue plutôt que le recours à la force.

Motion approuvée à l'unanimité des présents (36/36)